

CONTRAT 850
N/REF : 4/05/2025 0H03 C:003027 I:04351
V/REF : Contrat N°000850 du 08/04/2021

VEUGEOIS JEAN CLAUDE

**285 AVENUE D'ANGERS
53000 LAVAL**

IMMEUBLE : 285 ANGERS
285 AVENUE D'ANGERS
53000 LAVAL

Rennes, le

28 Mai 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : INTERVENTION QUAND ON VEUT ACCES LIBRE
ALLEE 285 - POSTE/POMPE DE RELEVAGE MR VEUGEOIS SUR PLACE - 0623599146

MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE

Donneur d'ordre : M. J VEUGEOIS

MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL

INTERVENTIONS DES 18/12/2024 ET 22/05/2025
ENTRETIEN ELECTROMECHANIQUE DE LA POMPE DE RELEVAGE
2 FOIS PAR AN

INTERVENTION DU 22/05
NETTOYAGE DE LA POMPE DE RELEVAGE EAUX USEES
1 FOIS PAR AN

ACCES FACILE

OBSERVATIONS :

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Mai de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P₀ Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision



**Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365**

FACTURE N° 5051136

Date de dernière révision des prix : 1/05/2025

Prix de base du contrat	:	321,78
-------------------------	---	--------

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 10/2020	Valeur	: 127,8
	Mois de l'indice de révision	: 12/2024	Valeur	: 142,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U.	HT
1,00	Entretien 1 pompe(s) de relevage	2/AN	216,15	216,15
1,00	Nettoyage 1 pompe(s) de relevage	1/AN	137,48	137,48

TOTAL H.T.	353,63
--------------------	--------

T.V.A.	a 10,00%	35,36
--------	----------------	-------

TOTAL T.T.C.En EURO _____388,99

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Règlement par cheque a réception de facture